

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 décembre 2019

Délibération

N° 19.207.1

En exercice 37
Présents 23
Votants 27
Pour 20
Contre 0
Abstentions 7

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES –
EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Date de la convocation : 12/12/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 18 décembre à 18h40

23 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Serge PESCE, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur Michel LEFROU), monsieur André RAYNAUD (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

10 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bernard FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Danielle ALEXANDRE.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 décembre 2019

Budget annexe Collecte et traitement des eaux usées - Exercice 2019 - Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4, L. 5211-1 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 19.005.1 du 20 février 2019 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2019 ;

Vu la délibération n° 19.040.1 du 11 avril 2019 concernant l'approbation et le vote du compte de gestion 2018 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 19.041.1 du 11 avril 2019 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2018 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 19.042.1 du 11 avril 2019 d'affectation des résultats 2018 pour le budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 19.043.1 du 11 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement du service de collecte et traitement des eaux usées, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent uniquement la section d'exploitation ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT,
Bernard MARTIN, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées 2019 telle que présentée ci-dessous :

EXPLOITATION			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chapitre	022	Dépenses imprévues	10 500,00 €			
Chapitre	66	Charges financières		10 500,00 €		
TOTAL EXPLOITATION			10 500,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €		0,00 €	

II. CONFIRME que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'exploitation.

III. CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

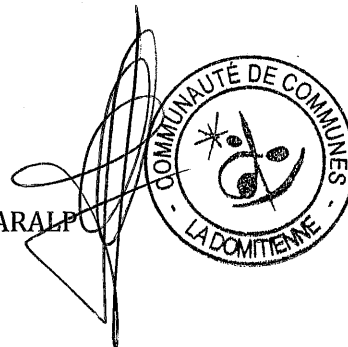
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191218-DELIB_19_20



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191218-DELIB_19_20